

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 03 AVRIL 2019 Feuillet 2019-005

L'an 2019, le 03 avril, à vingt heures trente,
LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Madame le Maire le 27 Mars 2019,
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Christine
SOUVAY, Maire.

Membres Présents : SOUVAY Christine - FERRY Régis - PHILIPPE Véronique -
CHRISMENT Stéphane - GRANDJEAN Marcelle - MARTIN Stéphane - MANGIN
Doriane - HANZO Stéphanie - RITTERBECK-VILMAR Stella - HERMANN Alain -
ORBAN Jean-Louis.

Membres absents excusés :

- M. FESCIA Grégory a donné pouvoir de voter en son nom à Mme PHILIPPE Véronique.
- M. VAIREL Pierre-Alexandre a donné pouvoir de voter en son nom à M. CHRISMENT Stéphane.
- Mme GIACOMETTI Sandrine a donné pouvoir de voter en son nom à M. HERMANN Alain.
- Mme MATHIEU Nathalie a donné pouvoir de voter en son nom à M. ORBAN Jean-Louis.

Conformément à l'article L2121.15, M. CHRISMENT Stéphane a été nommé secrétaire
de séance. Le procès-verbal de la réunion du 25 février, l'ordre du jour de la présente
réunion sont adoptés à l'unanimité.

RAPPORT DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :**

Madame le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçues en
Mairie, pour lesquelles elle a décidé de renoncer à exercer le droit de préemption :

- DIA reçue le 05/03/2019 : jardin, lieu-dit « A la Croix Demange Genay », n° cadastre
AA 128.
- DIA reçue le 27/03/2019 : terrain, lieu-dit « La Fosse », n° cadastre ZA 410.
- DIA reçue le 28/03/2019 : terrain, lieu-dit « Les Feignes de la Haye », n° cadastre ZB
471.

10/2019 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE **L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, comme suit le compte administratif 2018

Section d'exploitation :

.Dépenses	111 079,11 €
.Recettes	104 762,35 €
Déficit de l'exercice	6 316,76 €
Excédent n-1	8 237,75 €
Soit un excédent total de	1 920,99 €

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 03 AVRIL 2019

Section d'investissement :

		Restes à réaliser
.Dépenses	22 148,49 €	NEANT
.Recettes	35 891,51 €	NEANT
Excédent de l'exercice	13 743,02 €	
Excédent n-1	184 854,19 €	
Soit un excédent total de	198 597,21 €	

Le Maire ne prend pas part au vote

11/2019 AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DE L'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire explique que suite à la dissolution décidée en décembre dernier, les résultats de l'exercice 2018 du budget ASSAINISSEMENT devront être intégrés aux résultats du budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal arrête les comptes de l'exercice 2018 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde excédentaire de la section d'investissement de 198 597,21 €
- Un résultat excédentaire de la section fonctionnement de 1 920,99 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de NEANT
- En recettes pour un montant de NEANT

Le besoin de la section d'investissement est estimé à NEANT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE d'affecter le résultat 2018 de la façon suivante :

Budget Principal Communal Ligne R001 : Solde excédentaire d'investissement reporté : 198 597,21 €

Budget Principal Communal Ligne R002 : Excédent de fonctionnement reporté de 1 920,99 €

12/2019 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 de l'assainissement établi par le Trésorier.

13/2019 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve, par 4 voix contre, 2 abstentions et 8 voix pour, comme suit le compte administratif 2018

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 03 AVRIL 2019 Feuillet 2019-006

Section d'exploitation :

.Dépenses	712 458,38 €
.Recettes	734 054,19 €
Excédent de l'exercice	21 595,81 €
Excédent n-1	186 314,60 €
Soit un excédent total de	207 910,41 €

Section d'investissement :

.Dépenses	73 730,21 €	Restes à réaliser 5 700,72 €
.Recettes	107 752,29 €	NEANT
Excédent de l'exercice	34 022,08 €	
Excédent n-1	545 139,42 €	
Soit un excédent total de	579 161,50 €	

Le Maire ne prend pas part au vote

14/2019 AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DE LA COMMUNE

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal arrête les comptes de l'exercice 2018 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde excédentaire de la section d'investissement de 579 161,50 €
- Un résultat excédentaire de la section fonctionnement de 207 910,41 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de 5 700,72 €
- En recettes pour un montant de NEANT

Le besoin de la section d'investissement est estimé à NEANT

Compte tenu de la dissolution du budget assainissement au 31/12/2018, délibération 84/2018 du 06/12/2018 et vu la délibération n°11/2019 affectant les résultats du Budget 2018 ASSAINISSEMENT,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 4 voix contre, 2 abstentions et 9 voix pour,

-DECIDE d'affecter le résultat 2018 de la façon suivante :

Ligne R001 : Solde excédentaire d'investissement reporté : 579 161,50 € + 198 597,21 €
= **777 758,71 €**

Ligne R002 : Excédent de fonctionnement reporté de 207 910,41 € + 1 920,99 € =
209 831,40 €

15/2019 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 03 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal approuve, par 4 voix contre, 2 abstentions et 9 voix pour, le compte de gestion 2018 de la commune établi par le Trésorier.

16/2019 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA FORET

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, comme suit le compte administratif 2018

Section d'exploitation :

.Dépenses	78 844,71 €
.Recettes	121 573,71 €
Excédent de l'exercice	42 729,00 €
Excédent n-1	37 915,62 €
Soit un excédent total de	80 644,62 €

Section d'investissement :

		Restes à réaliser
.Dépenses	13 182,51 €	NEANT
.Recettes	12 081,02 €	NEANT
Déficit de l'exercice	1 101,49 €	
Déficit n-1	12 081,02 €	
Soit un déficit total de	13 182,51 €	

Le Maire ne prend pas part au vote

17/2019 AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DE LA FORET

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal arrête les comptes de l'exercice 2018 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde déficitaire de la section d'investissement de 13 182,51 €
- Un résultat excédentaire de la section fonctionnement de 80 644,62 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de NEANT
- En recettes pour un montant de NEANT

Le besoin de la section d'investissement est estimé à 13 182,51 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE d'affecter le résultat 2018 de la façon suivante :

.Ligne R002 : Excédent de fonctionnement reporté de 67 462,11 €

.Article 1068 : 13 182,51 €

.Ligne D001 : Déficit d'investissement reporté de 13 182,51 €

18/2019 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA FORET

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 de la forêt établi par le Trésorier.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 03 AVRIL 2019 Feuillet 2019-007

19/2019 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2019

Vu le Code général des Impôts

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 abstentions et 13 voix pour, fixe les taux des taxes locales pour 2019 comme suit :

Taux de taxe d'habitation : 10,22 %

Taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 10,42 %

Taux de taxe foncière sur le foncier non bâti : 27,86 %

20/2019 ALLOCATION DE SUBVENTIONS 2019

Ni Mme MANGIN Doriane ne prend pas part au vote car elle est présidente d'Aydoilles Tonic, ni Mme RITTERBECK-VILMAR Stella ne prend part au vote car elle est vice-présidente de l'Amicale des Amis de l'École.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer pour l'année 2019 les subventions suivantes :

DESIGNATION	SOMMES ALLOUEES
ADMR	140,00 €
Amicale des Donneurs de Sang bénévoles des 3 Vallées	40,00 €
Aydoilles Tonic	350,00 €
Club de Pétanque	412,00 €
Club LAMA	183,00 €
Croix Rouge	40,00 €
USEP	250,00 €
Association Sportive d'Aydoilles de Football	544,00 €

Après discussion, le Conseil municipal, par 8 voix pour et 5 voix contre, décide d'allouer pour l'année 2019 la subvention suivante :

DESIGNATION	SOMME ALLOUEE
Amicale des Amis de l'École	821,00 €

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2019.

21/2019 SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE A VERDUN POUR LES CM1 - CM2 EN 2019

Madame le Maire explique au conseil municipal que Christine CLEMENT-DEMANGE, professeur des écoles de la classe de CM1-CM2, a sollicité une subvention de la

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 03 AVRIL 2019

commune pour financer une partie du voyage scolaire qui se déroulerait le 04 Juin 2019, pour se rendre à Verdun. Le montant de la subvention est de 315,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DECIDE d'allouer une subvention de 315,00 € au profit de la classe de CM1-CM2 pour le voyage scolaire à Verdun qui se déroulera le 04 juin 2019.

Les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2019.

22/2019 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL : SERVICE COMMUN D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE, DE MARCHES PUBLICS ET DE RECHERCHE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame SOUVAY Christine, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-4-1,

Vu le projet de convention de mutualisation de services avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de marchés publics et de recherche de subventions,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

D'APPROUVER l'adhésion de la Commune au service commun en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de marchés publics et de recherche de subventions,

D'APPROUVER la convention de mutualisation de services avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de marchés publics et de recherche de subventions,

D'AUTORISER Madame le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal la convention correspondante.

23/2019 PARTICIPATION FINANCIERE AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LES VOSGES

Par courrier en date du 1^{ER} Mars 2019, le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges a fixé à 600,00 € le montant de la participation syndicale budgétaire de la commune pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire la somme de 600,00 € qui sera prélevée à l'article 65548 du budget primitif 2019.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 03 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal

- laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles.
- L'exploitation et le débardage se feront par des entrepreneurs
- Le conseil municipal confie la maîtrise d'œuvre correspondante à l'Office National des Forêts

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Sécurisation de la RD 420 : marché à procédure adaptée lancé le 27 mars 2019 ; réception des offres le mardi 23 avril 2019 à 12h00.
- 2) Conseil communautaire du 1^{er} avril 2019 : vote des budgets, vote du règlement d'assainissement et la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif ; ce sera 500 €/logement neuf.
- 3) Rapport de la qualité de l'air dans les bâtiments accueillant des enfants (Ecoles et périscolaire)
- 4) Recours déposé au Tribunal Administratif contestant un arrêté de décision refusant un permis d'aménager.
- 5) Signature de l'acte de vente des parcelles forestières au Pré BreLOT pour lesquelles le conseil municipal avait exercé son droit de préemption.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 03 AVRIL 2019 Feuillet 2019-009

ORDRE DU JOUR - SEANCE DU 03 AVRIL 2019

N° de délibération	Objet	Domaine	Code matière
10/2019	Approbation du compte administratif 2018 de l'assainissement	Finances locales	7.1.1.3
11/2019	Affectation du résultat 2018 de l'assainissement	Finances locales	7.1.1.3
12/2019	Approbation du compte de gestion 2018 de l'assainissement	Finances locales	7.1.1.3
13/2019	Approbation du compte administratif 2018 de la commune	Finances locales	7.1.1.3
14/2019	Affectation du résultat 2018 de la commune	Finances locales	7.1.1.3
15/2019	Approbation du compte de gestion 2018 de la commune	Finances locales	7.1.1.3
16/2019	Approbation du compte administratif 2018 de la forêt	Finances locales	7.1.1.3
17/2019	Affectation du résultat 2018 de la forêt	Finances locales	7.1.1.3
18/2019	Approbation du compte de gestion 2018 de la forêt	Finances locales	7.1.1.3
19/2019	Vote des taux d'imposition pour 2019	Finances locales	7.2.1.1
20/2019	Allocation de subventions 2019	Finances locales	7.5.3
21/2019	Subvention pour un voyage scolaire à Verdun pour les CM1/CM2 en 2019	Finances locales	7.5.6
22/2019	Communauté d'Agglomération d'Epinal : service commun d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de marchés publics et de recherche de subvention	Intercommunalité	5.7.7
23/2019	Participation financière au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans les Vosges	Finances locales	7.6.1
24/2019	Vote du budget primitif 2019 de la forêt	Finances locales	7.1.1.1
25/2019	Versement d'excédent du budget annexe de la forêt vers le budget communal	Finances locales	7.5.6
26/2019	Vote du budget primitif 2019 de la commune	Finances locales	7.1.1.1
27/2019	Destination des produits des coupes de la parcelle 23, feuillus	Domaines de compétences par thèmes	8.8.4
Questions et informations diverses			

Le Maire d'Aydoilles,

Christine SOUVAY

